

COMPTES ANNUELS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION : LELEUX ASSOCIATED BROKERS.....

Forme juridique¹ : Société Anonyme.....

Adresse : Rue Royale..... N°: 97..... Boîte :

Code postal : 1000..... Commune : Bruxelles.....

Land: Belgique.....

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles.....

Adresse Internet² : http://www.leleux.beAdresse e-mail² :Numéro d'entreprise

0426.120.604

DATE

12/01/2024

 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.COMPTES ANNUELS en

milliers d'EUROS ³

 approuvés par l'assemblée générale du

28/03/2024

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/01/2023

 au

31/12/2023

Exercice précédent du

01/01/2022

 au

31/12/2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas**⁴ identiques à ceux publiés antérieurement.Modèle de compte annuel qui déroge à celui prévu dans l'A.R. du 29 avril 2019 en vertu de⁵:Sont joints aux présents comptes annuels² :

Nombre total de pages déposées: Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

Signature
(nom et qualité)Signature
(nom et qualité)

-
- 1 Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.
 - 2 Mention facultative.
 - 3 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.
 - 4 Biffer la mention inutile.
 - 5 Mention de la base légale ou réglementaire qui justifie l'usage d'un modèle dérogatoire.

<p>LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</p>
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

.....
BENCARDINO Massimo, Rue de Zaventem 32 à 1140 Evere, administrateur

BERTRAND Guy, Koninklijke baan 177 bus 102 à 8670 Koksijde, Administrateur

BOULANGER-KANTER Guy, Rue Noël 82 à 1410 Waterloo, Administrateur

DORSIMONT Frédéric, Avenue Guillaume Gilbert 33 à 1050 Bruxelles, Administrateur

GRAVEZ Lutgarde, August Oleffelaan 25 à 8620 Nieuwpoort, Administrateur

LELEUX Isabelle, Rue de la Sapinière 50A à 1180 Uccle, Administrateur

LELEUX Olivier, Rue Royale 97 à 1000 Bruxelles , Administrateur-délégué

LELEUX Véronique, Rue Philogone Daras 1 à 7870 Lens, Président du Conseil d'Administration

LIEFFERINCKX Frédéric, Rue Morimont 27 à 1300 Limal, Administrateur

RENWART Vincent, Avenue Emile Zola 25 à 1030 Bruxelles, Administrateur

WILLEMS Thibaut, Avenue de Sumatra 7 à 1180 Uccle, Administrateur

SRL MAZARS-Réviseurs d'Entreprises (B00021) – BE0428.837.889, Manhattan Office Tower, Bolwerklaan – Avenue du Boulevard 21b8 à 1210 Bruxelles, représenté par Monsieur Philippe de HARLEZ de DEULIN (réviseur d'Entreprises, sous le numéro d'enregistrement A01959), début du mandat le 25/03/2021 et fin du mandat lors de l'AG qui se tiendra en mars 2024, Commissaire

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels **ont** / **n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
FINANCE & TAX S.R.L. (anciennement S.civ.P.R.L.) – BE0542.781.118 Expert-Comptable Fiscaliste Chaussée de Marche, 727 B B-5100 NAMUR	50426256	B, D

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux.....		10100	134.213.....	150.004.....
II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale.....		10200
III. Créances sur les établissements de crédit.....	6.1	10300	82.658	89.198
A. A vue		10310	82.658.....	70.570.....
B. Autres créances (à terme ou à préavis)		10320	0.....	18.628.....
IV. Créances sur clients	6.2	10400	6.233	10.805.....
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	6.3	10500
A. D'émetteurs publics		10510
B. D'autres émetteurs		10520
VI. Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable.....	6.4	10600
VII. Immobilisations financières	6.5 / 6.6.1	10700
A. Participations dans des entreprises liées		10710
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10720
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières		10730
D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10740
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	6.7	10800	846	1.079
IX. Immobilisations corporelles	6.8	10900	1.968	2.160
X. Actions propres		11000
XI. Autres actifs	6.9	11100	394	595
XII. Comptes de régularisation	6.10	11200	5.028	5.584
TOTAL DE L'ACTIF		19900	231.340	259.425

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS DE TIERS		201/208	<u>193.970</u>	<u>224.811.....</u>
I. Dettes envers des établissements de crédit	5.11	20100	175.....	3.851.....
A. A vue		20110	175.....	3.851.....
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20120
C. Autres dettes à terme ou à préavis		20130
II. Dettes envers la clientèle	5.12	20200	187.940	216.028.....
A. Dépôts d'épargne		20210
B. Autres dettes		20220	187.940.....	216.028.....
1. A vue		20221	187.940.....	216.028
2. A terme ou à préavis		20222
3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20223
III. Dettes représentées par un titre	5.13	20300
A. Bons et obligations en circulation		20310
B. Autres		20320
IV. Autres dettes	5.14	20400	5.814	4.927
V. Comptes de régularisation	5.15	20500	41	5
VI. Provisions et impôts différés		20600
A. Provisions pour risques et charges		20610
1. Pensions et obligations similaires		20611
2. Impôts		20612
3. Autres risques et charges	5.16	20613
B. Impôts différés		20620
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		20700
VIII. Dettes subordonnées	5.17	20800
CAPITAUX PROPRES		209/213	<u>37.370</u>	<u>34.614</u>
IX. Capital	5.18	20900	3.075	3.075
A. Capital souscrit		20910	3.075.....	3.075.....
B. Capital non appelé		20920
X. Primes d'émission		21000
XI. Plus-values de réévaluation		21100
XII. Réserves		21200	4.201	3.202
A. Réserve légale		21210	307.....	307.....
B. Réserves indisponibles		21220
1. Pour actions propres		21221
2. Autres		21222
C. Réserves immunisées		21230	3.252.....	2.252.....
D. Réserves disponibles		21240	643.....	643.....
XIII. Bénéfice (Perte) reporté(e)		21300	30.094	28.336
TOTAL DU PASSIF		29900	231.340	259.425

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
POSTES HORS BILAN				
I. Passifs éventuels	5.22	30100
A. Acceptations non négociées		30110
B. Cautions à caractère de substitut de crédit		30120
C. Autres cautions		30130
D. Crédits documentaires		30140
E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers		30150
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	5.22/ 5.24	30200
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds		30210
B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs		30220
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées		30230
D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières		30240
E. Engagements de rachat résultant de cessions rétrocessions imparfaites		30250
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit		30300	19.992.618.....	17.759.779.....
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		30310
B. Dépôts à découvert et assimilés		30320	19.992.618.....	17.759.779.....
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés		30400

COMPTE DE RÉSULTATS (présentation sous forme de liste)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Intérêts et produits assimilés	5.23	40100	5.284	962
A. Dont : de titres à revenu fixe		40110
II. Intérêts et charges assimilées		40200	-31	-660.....
III. Revenus de titres à revenu variable	5.23	40300
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		40310
B. De participations dans des entreprises liées		40320
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40330
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières		40340
IV. Commissions perçues	5.23	40400	22.374.....	24.801.....
A. Courtages et commissions apparentées		40410	13.955.....	16.238.....
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		40420	5.858.....	5.572.....
C. Autres commissions perçues		40430	2.561.....	2.991.....
V. Commissions versées		40500	-3.362	-3.562
VI. Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières .. (+)/(-)	5.23	40600	742	345
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610	742.....	345.....
B. De la réalisation de titres de placement		40620
VII. Frais généraux administratifs		40700	-20.020	-18.634
A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710	-9.930.....	-9.219.....
B. Autres frais administratifs		40720	-10.090.....	-9.415.....
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800	-809	-783
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : dotations (reprises) (+)/(-)		40900	0	-19
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable : dotations (reprises) (+)/(-)		41000
XI. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : utilisations (reprises) (+)/(-)		41100
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200
XIII. Prélèvement sur le (Dotation au) fonds pour risques bancaires généraux (+)/(-)		41300
XIV. Autres produits d'exploitation	5.23	41400	1.188	1.177
XV. Autres charges d'exploitation	5.23	41500	-258	-121
XVI. Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		41600	5.108	3.506

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
XVII. Produits exceptionnels		41700	22	76
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles ..		41710
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		41720
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		41730
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41740
E. Autres produits exceptionnels	5.25	41750	22	76.....
XVIII. Charges exceptionnelles		41800	-14.....	-3.....
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		41810	-3.....
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		41820
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations)		41830 (+)/(-)
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41840
E. Autres charges exceptionnelles	5.25	41850	-14
XIX. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts .. (+)/(-)		41910	5.115	3.579
XIXbis.A. Transfert aux impôts différés		41921
B. Prélèvements sur les impôts différés		41922
XX. Impôts sur le résultat	5.26	42000	-1.360	-980
A. Impôts		42010	-1.360.....	-980
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		42020
XXI. Bénéfice (Perte) de l'exercice		42100	3.756	2.599
XXII. Transfert aux (Prélèvements sur les) réserves immunisées		42200	-998	-601
XXIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		42300	2.758	1.998

COMPTE DE RÉSULTATS (présentation sous forme de compte)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS				
II. Intérêts et charges assimilées		40200
V. Commissions versées		40500
VI. Perte provenant d'opérations financières		40600
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610
B. De la réalisation de titres de placement		40620
VII. Frais généraux administratifs		40700
A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710
B. Autres frais administratifs		40720
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		40900
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable		41000
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200
XIII. Dotation au fonds pour risques bancaires généraux		41300
XV. Autres charges d'exploitation	5.23	41500
XVIII. Charges exceptionnelles		41800
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		41810
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		41820
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations)		41830
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41840
E. Autres charges exceptionnelles	5.25	41850
XIXbis.A. Transfert aux impôts différés		41921
XX.A. Impôts	5.26	42010
XXI. Bénéfice de l'exercice		42100
XXII. Transfert aux réserves immunisées		42200
XXIII. Bénéfice de l'exercice à affecter		42300

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS				
I. Intérêts et produits assimilés	5.23	40100
A. Dont : de titres à revenu fixe		40110
III. Revenus de titres à revenu variable	5.23	40300
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		40310
B. De participations dans des entreprises liées		40320
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40330
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières		40340
IV. Commissions perçues	5.23	40400
A. Courtages et commissions apparentées		40410
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		40420
C. Autres commissions perçues		40430
VI. Bénéfice provenant d'opérations financières	5.23	40600
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610
B. De la réalisation de titres de placement		40620
IX. Reprises de réductions de valeur sur créances et reprises de provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		40900
X. Reprises de réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable		41000
XI. Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41100
XIII. Prélèvement sur le fonds pour risques bancaires généraux		41300
XIV. Autres produits d'exploitation	5.23	41400
XVII. Produits exceptionnels		41700
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles ..		41710
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		41720
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		41730
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41740
E. Autres produits exceptionnels	5.25	41750
XIXbis.B. Prélèvements sur les impôts différés		41922
XX.B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	5.26	42020
XXI. Perte de l'exercice		42100
XXII. Prélèvements sur les réserves immunisées		42200
XXIII. Perte de l'exercice à affecter		42300

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	49100	31.094	29.514.....
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(42300)	2.758.....	1.998.....
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	(21300P)	28.336.....	27.515.....
B. Prélèvements sur les capitaux propres	49200
1. Sur le capital et les primes d'émission	49210
2. Sur les réserves	49220
C. Affectations aux capitaux propres	49300	178
1. Au capital et aux primes d'émission	49310
2. A la réserve légale	49320
3. Aux autres réserves	49330	178
D. Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	49400	30.094	28.336.....
E. Intervention d'associés dans la perte	49500
F. Bénéfice à distribuer	49600	1.000	1.000
1. Rémunération du capital	49610	1.000.....	1.000..
2. Administrateurs ou gérants	49620
3. Autres allocataires	49630

ANNEXE

I. ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste III de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ POUR LE POSTE DANS SON ENSEMBLE	(10300)
1. Créances sur les entreprises liées	50101
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50102
3. Créances subordonnées	50103
B. RELEVÉ DES AUTRES CRÉANCES (À TERME OU À PRÉAVIS)	(10320)	<u>82.657,6</u>	<u>89.197,6</u>
1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50104
2. Ventilation des autres créances (à terme ou à préavis) selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50105	82.657,6	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50106	
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50107	
d. Plus de cinq ans	50108	
e. A durée indéterminée	50109	

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (poste IV de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Créances sur les entreprises liées	50201
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50202
3. Créances subordonnées	50203
4. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50204
5. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50205	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50206	
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50207	
d. Plus de cinq ans	50208	
e. A durée indéterminée	50209	6.233,2.....	
6. Ventilation des créances sur la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Créances sur les pouvoirs publics	50210
b. Créances sur les particuliers	50211	587,4.....	672,5.....
c. Créances sur les entreprises	50212	5.645,8.....	10.132,7.....
7. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur nature			
a. Effets commerciaux (y compris acceptations propres)	50213	
b. Créances résultant de la location-financement et créances similaires ...	50214	
c. Prêts à taux de chargement forfaitaire	50215	
d. Prêts hypothécaires	50216	
e. Autres prêts à terme à plus d'un an	50217	
f. Autres créances	50218	6.233,2.....	
8. Ventilation géographique des créances sur la clientèle			
a. Origine belge	50219	6.233,2.....	
b. Origine étrangère	50220	
9. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation			
a. Capitaux initialement prêtés	50221	
b. Fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant à ces prêts	50222	
c. Encours net de ces prêts (a - b)	50223	

III. ETAT DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (poste V de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ GÉNÉRAL	(10500)
1. Obligations et titres émis par des entreprises liées	50301
2. Obligations et titres émis par d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50302
3. Obligations et titres représentant des créances subordonnées	50303
4. Ventilation géographique des créances			
a. Emetteurs publics belges	50304	
b. Emetteurs publics étrangers	50305	
c. Emetteurs belges autres que publics	50306	
d. Emetteurs étrangers autres que publics	50307	
5. Cotations			
a. Valeur comptable des titres cotés	50308	
b. Valeur de marché des titres cotés	50309	
c. Valeur comptable des titres non cotés	50310	
6. Durées			
a. Durée résiduelle d'un an maximum	50311	
b. Durée résiduelle supérieure à un an	50312	
7. Ventilation selon que les titres font partie			
a. Du portefeuille commercial	50313	
b. Du portefeuille de placements	50314	
8. Pour le portefeuille commercial			
a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché	50315	
b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2	50316	
9. Pour le portefeuille de placements			
a. La différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	50317	
b. La différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	50318	

B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50323P	XXXXXXXXXXXXXXXX
2. Mutations de l'exercice	50319	
a. Acquisitions	50320	
b. Cessions	50321	
c. Ajustements effectués par application de l'article 35ter, § 4 et 5 (+)/(-)	50322	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50323	
4. Transferts entre portefeuilles			
a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial	50324	
b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements	50325	
c. Impact sur le résultat	50326	
5. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50332P	XXXXXXXXXXXXXXXX
6. Mutations de l'exercice	50327	
a. Actées	50328	
b. Reprises car excédentaires	50329	
c. Annulées	50330	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50331	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50332	
8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(50314)	

III BIS. PRÊTS CITOYENS THÉMATIQUES

1. Montant total des fonds collectés

a. sous forme de bons de caisse et de dépôts à termes (art. 4).....

b. au moyen de prêts interbancaires (art. 6)

2. Affectation des fonds collectés

a. Prêts citoyens accordés

b. Investissements réalisés (art. 11).....

c. Prêts interbancaires accordés

3. Revenus des investissements (art. 11)

Codes	Exercice	Exercice précédent
50340
50341
50342
50350
50351
50352
50353
50360		

IV. ETAT DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE (poste VI de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ GÉNÉRAL	(10600)
1. Ventilation géographique des titres			
a. Emetteurs belges	50401
b. Emetteurs étrangers	50402
2. Cotations			
a. Valeur comptable des titres cotés	50403	
b. Valeur de marché des titres cotés	50404	
c. Valeur comptable des titres non cotés	50405	
3. Ventilation selon que les titres font partie :			
a. Du portefeuille commercial	50406	
b. Du portefeuille de placements	50407	
4. Pour le portefeuille commercial			
a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché	50408	
b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2	50409	

B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

- 1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
- 2. Mutations de l'exercice
 - a. Acquisitions
 - b. Cessions
 - c. Autres adaptations (+)/(-)
- 3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
- 4. Transferts entre portefeuilles
 - a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial
 - b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements
 - c. Impact sur le résultat
- 5. Réductions de valeur au terme de l'exercice
- 6. Mutations de l'exercice
 - a. Actées
 - b. Reprises car excédentaires
 - c. Annulées
 - d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 7. Réductions de valeur au terme de l'exercice
- 8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50414P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50410	
50411	
50412	
50413	
50414	
50415	
50416	
50417	
50423P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50418	
50419	
50420	
50421	
50422	
50423	
(50407)	

V. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (poste VII de l'actif)

A. RELEVÉ GÉNÉRAL

1. Ventilation des immobilisations financières selon le secteur économique

	Codes	Exercice	Exercice précédent
a. Participations dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit	50501
b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont PAS des établissements de crédit	50502
c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit	50503
d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS des établissements de crédit	50504
e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont des établissements de crédit	50505
f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont PAS des établissements de crédit	50506
g. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui sont des établissements de crédit	50507
h. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui ne sont PAS des établissements de crédit	50508
i. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit	50509
j. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS des établissements de crédit	50510

2. Cotations

a. Participations dans des entreprises liées qui sont cotées	50511	
b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont PAS cotées	50512	
c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont cotées	50513	
d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS cotées	50514	
e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont cotées	50515	
f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont PAS cotées	50516	
g. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés	50517	

**B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS
DANS DES ENTREPRISES LIÉES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50522P	XXXXXXXXXXXXXXXX
2. Mutations de l'exercice	50518	
a. Acquisitions	50519	
b. Cessions et désaffectations	50520	
c. Transferts d'une rubrique à une autre	50521	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50522	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50528P	XXXXXXXXXXXXXXXX
5. Mutations de l'exercice	50523	
a. Actées	50524	
b. Acquisées de tiers	50525	
c. Annulées	50526	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50527	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50528	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50535P	XXXXXXXXXXXXXXXX
8. Mutations de l'exercice	50529	
a. Actées	50530	
b. Reprises car excédentaires	50531	
c. Acquisées de tiers	50532	
d. Annulées	50533	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	50534	
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50535	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	10710	

**C. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS
DANS D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE
PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50540P	XXXXXXXXXXXXXXXX
2. Mutations de l'exercice	50536	
a. Acquisitions	50537	
b. Cessions et désaffectations	50538	
c. Transferts d'une rubrique à une autre	50539	
		(+)/(-)	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50540	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50546P	XXXXXXXXXXXXXXXX
5. Mutations de l'exercice	50541	
a. Actées	50542	
b. Acquisées de tiers	50543	
c. Annulées	50544	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50545	
		(+)/(-)	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50546	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50553P	XXXXXXXXXXXXXXXX
8. Mutations de l'exercice	50547	
a. Actées	50548	
b. Reprises car excédentaires	50549	
c. Acquisées de tiers	50550	
d. Annulées	50551	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	50552	
		(+)/(-)	
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50553	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	10720	

D. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES AUTRES ACTIONS ET PARTS CONSTITUANT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50558P	XXXXXXXXXXXXXXX
2. Mutations de l'exercice	50554	
a. Acquisitions	50555	
b. Cessions et désaffectations	50556	
c. Transferts d'une rubrique à une autre	50557	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50558	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50564P	XXXXXXXXXXXXXXX
5. Mutations de l'exercice	50559	
a. Actées	50560	
b. Acquisées de tiers	50561	
c. Annulées	50562	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50563	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50564	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50571P	XXXXXXXXXXXXXXX
8. Mutations de l'exercice	50565	
a. Actées	50566	
b. Reprises car excédentaires	50567	
c. Acquisées de tiers	50568	
d. Annulées	50569	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	50570	
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50571	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	10730	

**E. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES CRÉANCES
SUBORDONNÉES SUR DES ENTREPRISES LIÉES**

- 1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**
- a. Additions
- b. Remboursements
- c. Réductions de valeur actées
- d. Réductions de valeur reprises
- e. Différence de change(+)/(-)
- f. Autres(+)/(-)
- 3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**
- 4. Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50579P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50572	
50573	
50574	
50575	
50576	
50577	
50578	
50579	
50580	

**F. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES CRÉANCES
SUBORDONNÉES SUR D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE
UN LIEN DE PARTICIPATION**

- 1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**
- a. Additions
- b. Remboursements
- c. Réductions de valeur actées
- d. Réductions de valeur reprises
- e. Différence de change(+)/(-)
- f. Autres(+)/(-)
- 3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**
- 4. Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50588P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50581	
50582	
50583	
50584	
50585	
50586	
50587	
50588	
50589	

VI. INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992, ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement détient des droits sociaux représentant au moins 10% du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités)	

B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ÉTABLISSEMENT RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'établissement est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'établissement précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou C) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'établissement, établis, contrôlés et publiés en conformité avec l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Code éventuel

VII. ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (poste VIII de l'actif)

A. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50705P	xxxxxxxxxxxxxxx	0.....
50701	
50702	
50703	
50704	
50705	0.....	
50706	0	
50707	0	

2. Mutations de l'exercice

a. Nouveaux frais engagés

b. Amortissements

c. Autres(+)/(-)

3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

4. Dont

a. Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission
d'emprunts et autres frais d'établissement

b. Frais de restructuration

B. GOODWILL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50712P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.224,2
2. Mutations de l'exercice	50708	0.....	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50709	
b. Cessions et désaffectations	50710	
c. Transferts d'une rubrique à une autre	50711	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50712	1.224,2	
4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50719P	xxxxxxxxxxxxxxx	145,6.....
5. Mutations de l'exercice	50713	232,5.....	
a. Actées	50714	232,5.....	
b. Reprises	50715	
c. Acquisées de tiers	50716	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50717	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	50718	
6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50719	378,1	
7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50720	<u>846,1</u>	

**C. COMMISSIONS PAYÉES EN RÉMUNÉRATION DE L'APPORT D'OPÉRATIONS
AVEC LA CLIENTÈLE**
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50725P	XXXXXXXXXXXXXXX	0.....

2. Mutations de l'exercice

50721	
-------	-------	--

a. Acquisitions, y compris la production immobilisée

50722	
-------	-------	--

b. Cessions et désaffectations

50723	
-------	-------	--

c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50724	
-------	-------	--

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

50725	0.....	
-------	--------	--

4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

50732P	XXXXXXXXXXXXXXX	0.....
--------	-----------------	--------

5. Mutations de l'exercice

50726	
-------	-------	--

a. Actées

50727	
-------	-------	--

b. Reprises

50728	
-------	-------	--

c. Acquisées de tiers

50729	
-------	-------	--

d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations

50730	
-------	-------	--

e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50731	
-------	-------	--

6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

50732	0.....	
-------	--------	--

7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

50733	<u>0.....</u>	
-------	---------------	--

D. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50738P	xxxxxxxxxxxxxxx	0.....

2. Mutations de l'exercice

a. Acquisitions, y compris la production immobilisée

b. Cessions et désaffectations

c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)

50734	
50735	
50736	
50737	

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

50738	0.....	
-------	--------	--

4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

50745P	xxxxxxxxxxxxxxx	0.....
--------	-----------------	--------

5. Mutations de l'exercice

a. Actées

b. Reprises

c. Acquis de tiers

d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations

e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)

50739	
50740	
50741	
50742	
50743	
50744	

6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

50745	0.....	
-------	--------	--

7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

50746	0.....	
-------	--------	--

VIII. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (poste IX de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50805P	xxxxxxxxxxxxxxx	14,5.....
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50801	0.....	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50802	
b. Cessions et désaffectations	50803	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50804	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50805	14,5.....	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50811P	xxxxxxxxxxxxxxx
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50806	
a. Actées	50807	
b. Acquisées de tiers	50808	
c. Annulées	50809	
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50810	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50811	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50818P	xxxxxxxxxxxxxxx	8,4.....
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50812	0,9.....	
a. Actées	50813	0,9.....	
b. Reprises	50814	
c. Acquisées de tiers	50815	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50816	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50817	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50818	9,3.....	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50819	<u>5,2.....</u>	

B. INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50824P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.763,7
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50820	65,5	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50821	65,5	
b. Cessions et désaffectations	50822	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50823	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50824	1.829,2	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50830P	xxxxxxxxxxxxxxx
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50825	
a. Actées	50826	
b. Acquisées de tiers	50827	
c. Annulées	50828	
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50829	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50830	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50837P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.255,4
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50831	238,5	
a. Actées	50832	238,5	
b. Reprises	50833	
c. Acquisées de tiers	50834	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50835	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50836	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50837	1.493,9	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50838	<u>335,3</u>	

C. MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50843P	xxxxxxxxxxxxxxx	724,2.....
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50839	5,6.....	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50840	5,6.....	
b. Cessions et désaffectations	50841	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50842	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50843	729,8.....	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50849P	xxxxxxxxxxxxxxx
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50844	
a. Actées	50845	
b. Acquis de tiers	50846	
c. Annulées	50847	
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50848	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50849	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50856P	xxxxxxxxxxxxxxx	598,3.....
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50850	59,3.....	
a. Actées	50851	59,3.....	
b. Reprises	50852	
c. Acquis de tiers	50853	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50854	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50855	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50856	657,6.....	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50857	<u>72,2.....</u>	

D. LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

- 1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice** (+)/(-)
 - a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
 - b. Cessions et désaffectations
 - c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 4. Plus-values au terme de l'exercice**
- 5. Mutations de l'exercice** (+)/(-)
 - a. Actées
 - b. Acquises de tiers
 - c. Annulées
 - d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 6. Plus-values au terme de l'exercice**
- 7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 8. Mutations de l'exercice** (+)/(-)
 - a. Actées
 - b. Reprises
 - c. Acquises de tiers
 - d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
 - e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**
- 11. Dont**
 - a. Terrains et constructions
 - b. Installations, machines et outillage
 - c. Mobilier et matériel roulant

Codes	Exercice	Exercice précédent
50862P	XXXXXXXXXXXXXXX
50858	
50859	
50860	
50861	
50862	
50868P	XXXXXXXXXXXXXXX
50863	
50864	
50865	
50866	
50867	
50868	
50875P	XXXXXXXXXXXXXXX
50869	
50870	
50871	
50872	
50873	
50874	
50875	
50876	<u>.....</u>	
50877	
50878	
50879	

E. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50884P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.702,5
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50880	313,4	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50881	313,4	
b. Cessions et désaffectations	50882	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50883	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50884	3.015,9	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50890P	xxxxxxxxxxxxxxx
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50885	
a. Actées	50886	
b. Acquisées de tiers	50887	
c. Annulées	50888	
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50889	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50890	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50897P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.183,2
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50891	277,4	
a. Actées	50892	277,4	
b. Reprises	50893	
c. Acquisées de tiers	50894	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50895	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50896	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50897	1.460,6	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50898	<u>1.555,3</u>	

F. IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTE VERSÉS

- 1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice** (+)/(-)
 - a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
 - b. Cessions et désaffectations
 - c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 4. Plus-values au terme de l'exercice**
- 5. Mutations de l'exercice** (+)/(-)
 - a. Actées
 - b. Acquis de tiers
 - c. Annulées
 - d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 6. Plus-values au terme de l'exercice**
- 7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 8. Mutations de l'exercice** (+)/(-)
 - a. Actées
 - b. Reprises
 - c. Acquis de tiers
 - d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
 - e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50903P	XXXXXXXXXXXXXX
50899	
50900	
50901	
50902	
50903	
50909P	XXXXXXXXXXXXXX
50904	
50905	
50906	
50907	
50908	
50909	
50916P	XXXXXXXXXXXXXX
50910	
50911	
50912	
50913	
50914	
50915	
50916	
50917	

IX. AUTRES ACTIFS (poste XI de l'actif)

Ventilation du poste XI de l'actif si celui-ci représente un montant important

Exercice	
Garanties locatives et autres cautions en numéraire.....	283,7.....
Acomptes versés	6,1.....
Impôts belges à récupérer.....	7,9.....
VA à reporter sur l'exercice suivant.....	70,0.....
Provision budget mobilité.....	15,1.....
Autres.....	10,8.....
.....

Garanties locatives et autres cautions en numéraire.....
Acomptes versés
Impôts belges à récupérer.....
VA à reporter sur l'exercice suivant.....
Provision budget mobilité.....
Autres.....
.....

X. COMPTES DE REGULARISATION (poste XII de l'actif)

1. Charges à reporter

2. Produits acquis

Codes	Exercice
51001	5.025,5
51002	2,3

X.bis EMPLOI DES FONDS DE CLIENTS SÉGRÉGÉS

Total

Codes	Exercice
51003	184.145,7

XI. ETAT DES DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste I du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes envers des entreprises liées	51101
2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51102
3. Ventilation des dettes autres qu'à vue selon leur durée résiduelle			
a. De trois mois maximum	51103	175,3.....	
b. De plus de trois mois à un an maximum	51104	
c. De plus d'un an à cinq ans maximum	51105	
d. De plus de cinq ans	51106	
e. A durée indéterminée	51107	

XII. ETAT DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE (poste II du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes envers des entreprises liées	51201
2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51202
3. Ventilation des dettes envers la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. A vue	51203	187.939,8	
b. De trois mois maximum	51204	
c. De plus de trois mois à un an maximum	51205	
d. De plus d'un an à cinq ans maximum	51206	
e. De plus de cinq ans	51207	
f. A durée indéterminée	51208	
4. Ventilation des dettes envers la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Dettes envers les pouvoirs publics	51209
b. Dettes envers les particuliers	51210	179.652,1	211.590,8
c. Dettes envers les entreprises	51211	8.287,7	4.436,7
5. Ventilation géographique des dettes envers la clientèle			
a. Origine belge	51212	187.939,8	
b. Origine étrangère	51213	

XIII. ETAT DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (poste III du passif)

1. Dettes représentées par un titre qui, à la connaissance de l'établissement, constituent des dettes envers des entreprises liées

2. Dettes représentées par un titre qui, à la connaissance de l'établissement, constituent des dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.....

3. Ventilation des dettes représentées par un titre selon leur durée résiduelle

a. De trois mois maximum

b. De plus de trois mois à un an maximum

c. De plus d'un an à cinq ans maximum

d. De plus de cinq ans

e. A durée indéterminée

Codes	Exercice	Exercice précédent
51301
51302
51303	
51304	
51305	
51306	
51307	

XIV. ETAT DES AUTRES DETTES (poste IV du passif)

	Codes	Exercice
1. Dettes fiscales, salariales et sociales envers des administrations fiscales	51401	3.092,6.....
a. Dettes échues	51402
b. Dettes non échues	51403	3.092,6.....
2. Dettes fiscales, salariales et sociales envers l'Office national de sécurité sociale	51404	140,8.....
a. Dettes échues	51405
b. Dettes non échues	51406	140,8.....
3. Impôts		
a. Impôts à payer	51407	0.....
b. Dettes fiscales estimées	51408	0.....
4. Autres dettes		
Ventilation si ce sous-poste représente un montant important		
.....	
Dettes commerciales.....		352,9.....
Rachat clientèle à payer		247,2.....
Provision pour pécules de vacances.....		976,0.....
Dividendes de l'exercice.....		1.000,0.....
.....	

XV. COMPTES DE REGULARISATION (poste V du passif)

1. Charges à imputer

2. Produits à reporter

Codes	Exercice
51501
51502	40,8.....

XVI. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (poste VI.A.3 du passif)

Ventilation des autres risques et charges si ce poste représente un montant important

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

XVII. ETAT DES DETTES SUBORDONNÉES (poste VIII du passif)

1. Dettes subordonnées envers des entreprises liées

2. Dettes subordonnées envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Codes	Exercice	Exercice précédent
51701
51702

3. Charges afférentes aux dettes subordonnées et imputables à l'exercice

Codes	Exercice
51703

4. Pour chaque emprunt subordonné, les indications suivantes : le numéro de référence, le code ISO de la devise, le montant de l'emprunt dans la monnaie de l'emprunt, les modalités de rémunération, l'échéance et, à défaut d'échéance déterminée, les modalités de durée, le cas échéant les circonstances dans lesquelles l'établissement est tenu de le rembourser anticipativement, les conditions de la subordination, et le cas échéant les conditions de convertibilité en capital ou en une autre forme de passif

N° de référence	Code ISO	Montant	Modalités	Echéance/Durée	Circonstances d'un remboursement anticipatif	Conditions de subordination	Conditions de convertibilité

XVIII. ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

A. ETAT DU CAPITAL

1. Capital social

a. Capital souscrit

Au terme de l'exercice précédent
 Au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
20910P	xxxxxxxxxxxxxx	3.075,0.....
(20910)	3.075,0.....	

Modifications au cours de l'exercice

b. Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions de capital sans désignation de valeur nominale

 Actions nominatives
 Actions au porteur et/ou dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions

	3.075,0.....	18.380...

51801	xxxxxxxxxxxxxx	18.380...
51802	xxxxxxxxxxxxxx

2. Capital non libéré

a. Capital non appelé
 b. Capital appelé, non versé
 c. Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(20920)	xxxxxxxxxxxxxx
51803	xxxxxxxxxxxxxx

3. Actions propres

a. Détenues par l'établissement lui-même
 * Montant du capital détenu
 * Nombre d'actions correspondantes
 b. Détenues par ses filiales
 * Montant du capital détenu
 * Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
51804
51805
51806
51807

4. Engagement d'émission d'actions

a. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION
 * Montant des emprunts convertibles en cours
 * Montant du capital à souscrire
 * Nombre maximum d'actions à émettre
 b. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION
 * Nombre de droits de souscription en circulation
 * Montant du capital à souscrire
 * Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

5. Capital autorisé non souscrit

6. Parts non représentatives du capital

a. Répartition

* Nombre de parts

51815

* Nombre de voix qui y sont attachées

51816

b. Ventilation par actionnaire

* Nombre de parts détenues par la société elle-même

51817

* Nombre de parts détenues par les filiales

51818

Codes	Exercice
51815
51816
51817
51818

B. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ÉTABLISSEMENT À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ÉTABLISSEMENT

XIX. VENTILATION DU BILAN, SI CELUI-CI EST SUPÉRIEUR À 15 MILLIONS D'EUROS, EN EUROS ET EN DEVICES ÉTRANGÈRES

	Codes	Exercice
1. Total de l'actif		
a. En euros	51901	180.793,9.....
b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)	51902	50.545,8.....
2. Total du passif		
a. En euros	51903	180.897,9.....
b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)	51904	50.441,8.....

XX. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES VISÉES À L'ARTICLE 27TER, § 1^{ER}, ALINÉA 3

Postes concernés de l'actif et du passif

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

D. SÛRETÉS CONSTITUÉES SUR ACTIFS FUTURS (montant des actifs en cause)

1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement

a. Postes du passif

.....
.....
.....
.....

b. Postes hors bilan

.....
.....
.....
.....

2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

XXII. ETAT DES PASSIFS ÉVENTUELS ET DES ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU À UN RISQUE DE CRÉDIT (postes I et II du hors bilan)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Total des passifs éventuels pour compte d'entreprises liées	52201
2. Total des passifs éventuels pour compte d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	52202
3. Total des engagements envers des entreprises liées, pouvant donner lieu à un risque de crédit	52203
4. Total des engagements envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, pouvant donner lieu à un risque de crédit	52204

XXIII. RÉSULTATS D'EXPLOITATION (postes I à XV du compte de résultats)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Ventilation des résultats d'exploitation selon leur origine			
a. Intérêts et produits assimilés	(40100)	5.284,3	961,9
* Sièges belges	52301	5.284,3	961,9
* Sièges à l'étranger	52302
b. Revenus de titres à revenu variable : d'actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	(40310)
* Sièges belges	52303
* Sièges à l'étranger	52304
c. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans des entreprises liées	(40320)
* Sièges belges	52305
* Sièges à l'étranger	52306
d. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	(40330)
* Sièges belges	52307
* Sièges à l'étranger	52308
e. Revenus de titres à revenu variable : d'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	(40340)
* Sièges belges	52309
* Sièges à l'étranger	52310
f. Commissions perçues	(40400)	22.374,0	24.800,8
* Sièges belges	52311	22.374,0	24.800,8
* Sièges à l'étranger	52312
g. Bénéfice provenant d'opérations financières	(40600)	742,3	344,7
* Sièges belges	52313	742,3	344,7
* Sièges à l'étranger	52314
h. Autres produits d'exploitation	(41400)	1.187,7	1.177,3
* Sièges belges	52315	1.187,7	1.177,3
* Sièges à l'étranger	52316
2. Travailleurs inscrits au registre du personnel			
a. Nombre total à la date de clôture	52317	92	97
b. Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	52318	91,7	90,8 ..
* Personnel de direction	52319	1,0
* Employés	52320	85,1	91,1
* Ouvriers	52321	3,4	3,4
* Autres	52322
c. Nombre d'heures effectivement prestées	52323	142.398 h	146.803 h
3. Frais de personnel			
a. Rémunérations et avantages sociaux directs	52324	6.746,4	6.306,3
b. Cotisations patronales d'assurances sociales	52325	1.832,9	1.688,9
c. Primes patronales pour assurances extralégales	52326	692,0	478,0
d. Autres frais de personnel	52327	658,7	745,7
e. Pensions de retraite et de survie	52328
4. Provisions pour pensions et obligations similaires			
a. Dotations	(+) 52329
b. Utilisations et reprises	(-) 52330
		

5. Ventilation des autres produits d'exploitation si ce poste représente un montant important

Frais d'utilisation site labellisé
 Frais de courrier refacturés aux clients
 Frais de développements informatiques.....
 Frais de diffusion des cours en temps réel.....
 Régularisation TVA.....
 Récupération de frais.....
 Divers.....

6. Autres charges d'exploitation

a. Impôts et taxes relatifs à l'exploitation
 b. Autres
 c. Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important

7. Résultats d'exploitation relatifs aux entreprises liées

8. Charges d'exploitation relatives aux entreprises liées

Codes	Exercice	Exercice précédent
	411,2.....	402,3.....
	406,7.....	441,0.....
	43,3.....	144,0.....
	49,5.....	53,3.....
	34,8.....	47,6.....
	114,4.....	37,8.....
	127,8.....	45,3.....

52331	244,3.....	98,9.....
52332	13,8.....	22,3.....

52333
52334

XXIV. RELEVÉ RELATIF AUX OPÉRATIONS DE HORS BILAN À TERME SUR VALEURS MOBILIÈRES, SUR DEVICES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS, QUI NE SONT PAS CONSTITUTIVES D'ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU À UN RISQUE DE CRÉDIT AU SENS DU POSTE II DU HORS BILAN

A. TYPES D'OPÉRATIONS (montant à la date de clôture des comptes)

1. Opérations sur valeurs mobilières

a. Achats et ventes à terme de valeurs mobilières et de titres négociables 52401

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée 52402

2. Opérations sur devises (montants à livrer)

a. Opérations de change à terme 52403

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée 52404

b. Swaps de devises et de taux d'intérêt 52405

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée 52406

c. Futures sur devises 52407

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée 52408

d. Options sur devises 52409

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée 52410

e. Opérations à terme de cours de change 52411

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée 52412

3. Opérations sur d'autres instruments financiers

Opérations à terme de taux d'intérêt (montant nominal/notionnel de référence)

a. Contrats de swaps de taux d'intérêt 52413

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée 52414

b. Opérations de futures sur taux d'intérêt 52415

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée 52416

c. Contrats de taux d'intérêts à terme 52417

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée 52418

d. Options sur taux d'intérêt 52419

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée 52420

Autres achats et ventes à terme (prix d'achat/de vente convenu entre parties)

e. Autres opérations de change 52421

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée 52422

f. Autres opérations de futures 52423

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée 52424

g. Autres achats et ventes à terme 52425

* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée 52426

Codes	Exercice
52401
52402
52403
52404
52405
52406
52407
52408
52409
52410
52411
52412
52413
52414
52415
52416
52417
52418
52419
52420
52421
52422
52423
52424
52425
52426

B. OPERATIONS DE COUVERTURE DE TAUX D'INTÉRÊTS QUALIFIÉES DE MICRO-COUMENTURE VISÉES A L'ARTICLE 36BIS, §1^{ER}

1. Opérations de couverture de juste valeur

Nature des instruments financiers	Montant notionnels		Valeur de marché (A)	Valeur comptable bilantaire (B)			Codes	Différence (A - B)
	À livrer	À recevoir	Total*	Total*	Dont proratas d'intérêts			
					Actif (+)	Passif (-)		
Swaps de taux d'intérêts	52433
Forward swaps	52434
Swaptions	52435
Options de taux d'intérêts	52436
Autres	52437
Total	52438

Commentaire explicatif de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable bilantaire (codes 52433 à 52437)

.....

Inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats

Codes	Montant
52439

Montant d'inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats au terme de la période.....

Indication et commentaire de la méthode de calcul d'inefficacité retenue :

.....

2. Opérations de couverture de flux de trésorerie

Nature des instruments financiers	Montant notionnels		Valeur de marché (A)	Valeur comptable bilantaire (B)			Codes	Différence (A - B)
	À livrer	À recevoir	Total*	Total*	Dont proratas d'intérêts			
					Actif (+)	Passif (-)		
Swaps de taux d'intérêts	52440
Forward swaps	52441
Swaptions	52442
Options de taux d'intérêts	52443
Autres	52444
Total	52445

Commentaire explicatif de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable bilantaire (codes 52440 à 52444)

.....

Inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats

Codes	Montant
52446

Montant d'inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats au terme de la période.....

Indication et commentaire de la méthode de calcul d'inefficacité retenue :

.....

* Valeur positive à renseigner pour l'actif, négative pour le passif

C. OPERATIONS DE COUVERTURE DE TAUX D'INTÉRÊTS QUALIFIÉES DE MACRO-COUVERTURE VISÉES À L'ARTICLE 36BIS, §1^{ER} BIS, ALINEA 1^{ER}, 1^O

1. Opérations de couverture de juste valeur

Nature des instruments financiers	Montant notionnels		Valeur de marché (A)	Valeur comptable bilantaire (B)			Codes	Différence (A – B)
	À livrer	À recevoir	Total*	Total*	Dont proratas d'intérêts			
					Actif (+)	Passif (-)		
Swaps de taux d'intérêts	52447
Forward swaps	52448
Swaptions	52449
Options de taux d'intérêts	52450
Autres	52451
Total	52452

Commentaire explicatif de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable bilantaire (codes 52447 à 52451)

.....

Description des instruments faisant l'objet d'une couverture et des risques économiques couverts

.....

Inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats

Codes	Montant
52453

Montant d'inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats au terme de la période.....

Indication et commentaire de la méthode de calcul d'inefficacité retenue :

.....

*Valeur positive à renseigner pour l'actif, négative pour le passif

2. Opérations de couverture de flux de trésorerie

Nature des instruments financiers	Montant notionnels		Valeur de marché (A)	Valeur comptable bilantaire (B)			Codes	Différence (A – B)
	À livrer	À recevoir	Total*	Total*	Dont proratas d'intérêts			
					Actif (+)	Passif (-)		
Swaps de taux d'intérêts	52454
Forward swaps	52455
Swaptions	52456
Options de taux d'intérêts	52457
Autres	52458
Total	52459

Commentaire explicatif de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable bilantaire (codes 52454 à 52458)

.....

Description des instruments faisant l'objet d'une couverture et des risques économiques couverts

.....

Inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats

Codes	Montant
52460

Montant d'inefficacité de la couverture non reconnue en compte de résultats au terme de la période.....

Indication et commentaire de la méthode de calcul d'inefficacité retenue :

.....

* Valeur positive à renseigner pour l'actif, négative pour le passif

D. RÉSULTATS DE COUVERTURE DE TAUX D'INTÉRÊTS SUR OPÉRATIONS DÉQUALIFIÉES DIFFÉRÉS EN COMPTE D'ATTENTE ET RESTANT À AMORTIR ET VISÉES À L'ARTICLE 36BIS, §4, 3° ET 4° – VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

1. Opérations visées à l'article 36bis, §4, 3° - Instruments qui restent dans le patrimoine de l'établissement

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1an ≤ 5ans	≥ 5ans	Codes	Total
Compte d'attente à l'actif (poste XII de l'actif).....						
Micro-couverture.....	52461
Macro-couverture.....	52462
Compte d'attente au passif (poste V du passif).....						
Micro-couverture.....	52463
Macro-couverture.....	52464

Description des instruments financiers qui ont perdu la qualification d'opération de couverture mais qui restent dans le patrimoine de l'établissement en précisant le type de couverture (micro-couverture, macro-couverture, couverture de juste valeur ou couverture de flux de trésorerie), leur classification actuelle (portefeuille bancaire ou de négociation) et les instruments financiers initialement couverts

.....

2. Opérations visées à l'article 36bis, §4, 4° - Instruments qui ont quitté le patrimoine de l'établissement

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1an ≤ 5ans	≥ 5ans	Codes	Total
Compte d'attente à l'actif (poste XII de l'actif).....						
Micro-couverture.....	52465
Macro-couverture.....	52466
Compte d'attente au passif (poste V du passif).....						
Micro-couverture.....	52467
Macro-couverture.....	52468

E. OPÉRATIONS DE GESTION DE TAUX D'INTÉRÊTS SANS PRISE DE RISQUE SUPPLÉMENTAIRE AVEC VÉHICULE DE TITRISATION CONSOLIDÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT (ARTICLE 36BIS, §1^{ER} BIS, ALINEA 2)

Nature des instruments financiers	Montant notionnels		Valeur de marché (A)	Valeur comptable bilantaire (B)		Codes	Différence (A – B)	
	À livrer	À recevoir	Total*	Total*	Dont proratas d'intérêts			
					Actif (+)			Passif (-)
Swaps de taux d'intérêts	52469
Forward swaps	52470
Swaptions	52471
Options de taux d'intérêts	52472
Autres	52473
Total	52474

Commentaire explicatif de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable bilantaire (codes 52469 à 52473)

.....

Véhicules de titrisation concernés		Nature des opérations et commentaires
Dénomination	Code LEI	

* Valeur positive à renseigner pour l'actif, négative pour le passif

XXV. RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice
1. Plus-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées	52501
2. Moins-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées	52502
3. Ventilation des autres résultats exceptionnels si ce poste représente un montant important		
Remboursement Fonds de Protection suite faillite Tiers (1990).....		16,9.....
Indemnité de procédure (jugement du 19/01/2023)		3,8.....
Remboursement assurance sinistre 2020		1,0.....
4. Ventilation des autres charges exceptionnelles si ce poste représente un montant important		
Clôture Contentieux de 2010		14,2.....
.....	
.....	

XXVI. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	Codes	Exercice
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	52601	1.358,5
a. Impôts et précomptes dus ou versés	52602	1.432,5
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	52603	-74,0
c. Suppléments d'impôts estimés	52604
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	52605	1,1
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	52606
b. Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	52607	1,1
3. Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non admises.....		1.806,0
Dont des versements anticipés pour 576.000,00 EUR
Dont un versement Tax Shelter pour 237.000,00 EUR.....	
Majoration des réserves en début de périodes – Tax Shelter.....	
Majoration des réserves en début de périodes – Plus-values sur actions
Eléments non imposables - libéralités		5,0
.....	

4. Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Codes	Exercice
5. Sources de latences fiscales		
a. Latences actives	52608
* Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	52609
* Autres latences actives
.....	
b. Latences passives	52610
* Ventilation des latences passives
.....	
.....	
.....	

XXVII. AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**1. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales, portées en compte**

- a. A l'établissement (déductible)
b. Par l'établissement

2. Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- a. Prémont professionnel
b. Prémont mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
52701	418,4	337,2
52702	2.124,7	2.049,9
52703	2.411,9	2.280,6
52704	19.937,1	20.811,2

XXVIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (EN CE COMPRIS LES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES)

A. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. Engagements importants d'acquisition d'immobilisations

.....

2. Engagements importants de cession d'immobilisations

.....

Codes	Exercice

3. Montant et nature des litiges importants et autres engagements importants

4. Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

5. Pensions dont le service incombe à l'établissement lui-même : montant estimé des engagements résultant, pour l'établissement, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

.....

Code	Exercice
52801

6. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'établissement ; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'établissement doivent également être mentionnées :

B. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Mention de telles transactions si elles sont significatives, y compris le montant de ces transactions, la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la situation financière de l'établissement :

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans cette annexe

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

C. NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DU BILAN QUI NE SONT PAS PRIS EN COMPTE DANS LE COMPTE DE RESULTATS OU DANS LE BILAN

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

XXIX. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**A. LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ÉTABLISSEMENT SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

- 1. Créances sur les personnes précitées**
- a. Conditions essentielles des créances (y compris de taux et de durée)
.....
- b. Montants éventuellement remboursés ou auxquels il a été renoncé
- 2. Garanties constituées en leur faveur**
- a. Conditions essentielles des garanties constituées
.....
- 3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**
- a. Conditions essentielles des autres engagements
.....
- 4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**
- a. Aux administrateurs et gérants
- b. Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
52901A
52901B
52902
52903
52904	1.207,6.....
52905

B. LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

- 1. Emoluments du (des) commissaire(s)**
- 2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**
- a. Autres missions d'attestation
- b. Missions de conseils fiscaux
- c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale
- 3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**
- a. Autres missions d'attestation
- b. Missions de conseils fiscaux
- c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
52906	31,6.....
52907	41,7.....
52908
52909
52910
52911
52912

4. Mentions en application de l'article 3 :64, § 2 et § 4, du Code des sociétés et des associations

XXX. POSITIONS PORTANT SUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Codes	Exercice
1. Instruments financiers à recevoir par l'établissement pour le compte de clients	53001	3.033,6
2. Instruments financiers à livrer par l'établissement à des clients	53002	3.851,8
3. Instruments financiers de clients reçus en dépôt par l'établissement	53003	19.989,6
4. Instruments financiers de clients donnés en dépôt par l'établissement	53004	19.985,2
5. Instruments financiers de clients reçus en garantie par l'établissement	53005	0
6. Instruments financiers de clients donnés en garantie par l'établissement	53006	0

XXXI. INFORMATION PAYS PAR PAYS

Information à compléter pour les établissements visés à l'article 4, paragraphe 1er, 3 du Règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le Règlement (UE) n°648/2012 sauf ceux qui publient des com ptes consolidés conformément à l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif.

DENOMINATION de la succursale, filiale ou filiale commune NATURE des activités PAYS	Exercice				
	Nombre de salariés <i>en équivalents temps plein</i>	Chiffre d'affaires (= Intérêts et produits assimilés + revenus de titres à revenu variable + commissions perçues + bénéfices provenant d'opérations financières)	Bénéfice (Perte) avant impôt	Impôts sur le résultat	Subventions publiques reçues
.....					
.....
.....					
.....					
.....
.....					
.....
.....					
.....

XXXII. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Nature (Spéculation /couverture)	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

.....

.....

.....

.....

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

.....

.....

.....

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

.....

.....

.....

.....

Valeur comptable	Juste valeur
.....
.....
.....
.....

XXXIII. INDICATIONS RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIEES AU SENS DE L'ARTICLE 1:21 DU CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS

	Codes	Exercice
1. Immobilisations financières	53101
a. Participations	53102
b. Créances subordonnées.....	53103
c. Autres créances	53104
2. Autres créances	53105
a. A plus d'un an	53106
b. A un an au plus.....	53107
3. Dettes	53108
a. A plus d'un an	53109
b. A un an au plus.....	53110
4. Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises	53111
a. pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	53112
b. pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'établissement.....	53113
5. Autres engagements financiers significatifs	53114

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**A. INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS**

L'établissement établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

L'établissement n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'il en est exempté pour la (les) raison(s) suivante(s)*

L'établissement ne contrôle pas, seul ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou de droit étranger*

~~L'établissement est lui-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 4 de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 :

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

B. INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT S'IL EST UNE FILIALE OU UNE FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation** :

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus** :

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

C. RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ÉTABLISSEMENT EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS) : MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 :64, § 2 ET § 4, DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

D. RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ÉTABLISSEMENT EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS) : MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 :65, § 4 ET 5, DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

1. Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Codes	Exercice
53201

2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

a. Autres missions d'attestation	53202
--	-------	-------

b. Missions de conseils fiscaux	53203
---------------------------------------	-------	-------

c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale	53204
---	-------	-------

3. Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

53205
-------	-------

4. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

a. Autres missions d'attestation	53206
--	-------	-------

b. Missions de conseils fiscaux	53207
---------------------------------------	-------	-------

c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale	53208
---	-------	-------

BILAN SOCIAL (en euros)

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'établissement 310

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	83,1	59,3	23,8
Temps partiel	1002	10,9	4,9	6,0
Total en équivalents temps plein (ETP) ...	1003	91,7	63,0	28,7
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	128.878,1 ..	93.528,9	35.349,2
Temps partiel	1012	13.519,9 ..	5.840,5	7.679,4
Total	1013	142.398,0 ..	99.369,4	43.028,6
Frais de personnel				
Temps plein	1021	8.920.138,89	6.638.979,66	2.281.159,23
Temps partiel	1022	1.009.851,01	480.498,40	529.352,61
Total	1023	9.929.989,90	7.119.478,06	2.810.511,84
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	(156.460,00	108.919,0....	47.541,00)

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	90,8..	63,3	27,6 ...
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	146.803,3..	104.632,2....	42.171,1 ...
Frais de personnel.....	1023	9.218.911,90	6.570.663,15..	2.648.248,75..
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	(134.668,99 .	95.503,11..	39.165,88.)

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (SUITE)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	80	12	89,5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	80	12	89,5
Contrat à durée déterminée	111
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112
Contrat de remplacement	113
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	59	4	61,9
de niveau primaire	1200	2	1	2,4
de niveau secondaire	1201	9	9,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	10	1	10,8
de niveau universitaire	1203	38	2	39,7
Femmes	121	21	8	27,6
de niveau primaire	1210	2	2,0
de niveau secondaire	1211	3	2	4,6
de niveau supérieur non universitaire	1212	6	2	7,6
de niveau universitaire	1213	10	4	13,4
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1	1,0
Employés	134	76	11	85,1
Ouvriers	132	3	1	3,4
Autres	133

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ETABLISSEMENT

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,795
Nombre d'heures effectivement prestées	151	1571,5
Frais pour l'établissement	152	103.729,06....

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	5	5,0
210	5	5,0
211
212
213

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'établissement comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	10	10,0
310	10	10,0
311
312
313
340
341
342	3	3,0
343	7	7,0
350

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'établissement

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	59.....	5811	29.....
5802	426.....	5812	144.....
5803	28663.24	5813	4362.85
58031	58131
58032	58132
58033	58133
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	5821	5831
Nombre d'heures de formation suivies	5822	5832
Coût net pour l'entreprise	5823	5833
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	5841	5851
Nombre d'heures de formation suivies	5842	5852
Coût net pour l'établissement	5843	5853

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du Chapitre II de l'A.R. du 30/01/2001 portant exécution du Code des sociétés.

Celles-ci sont arrêtées par le Conseil d'Administration et actées dans le livre prévu à l'article 9, § 1 de la loi du 17 juillet 1975.

Elles sont résumées dans l'annexe des comptes annuels.

Sans préjudice de l'application de l'article 28 § 2 de l'A.R. du 30 janvier 2001, ces règles sont établies et les évaluations sont opérées dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise.

ACTIF

Les éléments d'actif sont évalués à leur valeur d'acquisition et sont portés au bilan pour cette même valeur, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents. Par valeur d'acquisition, il faut entendre soit le prix d'acquisition, soit le coût de revient, soit la valeur d'apport telle que définis aux articles 36 à 39 de l'A.R. du 30 janvier 2001.

- Les frais d'établissement sont normalement pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

- Les immobilisations incorporelles, dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont amorties à raison de 20 % l'an. Les logiciels informatiques sont amortis à raison de 25 % l'an.

- Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, ou à leur coût de revient ou à leur valeur d'apport.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet d'un amortissement prorata temporis l'année d'acquisition.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux rythmes ci-après :

Dans le cadre des règles d'évaluation des immobilisations corporelles, il a été décidé de modifier certains éléments :

A partir du 28 mars 2013, il convient de faire la distinction :

- 1) entre le matériel informatique dont la durée d'amortissement est de 4 ans et le matériel multimédia dont la durée d'amortissement est de 3 ans ;
- 2) entre les aménagements d'immeubles (gros œuvre) dont la durée passe de 15 ans à 9 ans, et les petites rénovations, travaux d'embellissement dont la durée d'amortissement est fixée à 5 ans.

- constructions : 15 ans

- aménagements aux immeubles : gros œuvre 9 ans – Travaux d'embellissement : 5 ans.

- matériel multimédia : 3 ans

- matériel informatique : 4 ans

- mobilier et matériel : 5 ans

- matériel roulant : 4 ans

- autre matériel : 10 ans.

Les frais accessoires sont totalement amortis l'année d'acquisition.

- Les actions et parts figurant sous la rubrique "immobilisations financières" sont portées dans les comptes à leur prix d'acquisition, comprenant les frais accessoires et compte tenu des montants éventuels restant à libérer et des corrections de valeur y afférentes.

A la fin de chaque exercice social, chaque titre fait l'objet d'une évaluation individuelle qui reflète de façon aussi satisfaisante que possible la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société concernée.

Les participations et actions portées sous la rubrique "immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Une reprise de réduction de valeur est effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur des titres qui auraient fait antérieurement l'objet d'une telle réduction.

- Les créances à plus d'un an et à un an au plus sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

- Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Toutefois, lorsque le rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de valeur d'acquisition des titres.

La prise en résultats de cette différence est effectuée sur base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

Pour les titres dont le rendement est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la société maintient au bilan les titres à revenu fixe à leur valeur d'acquisition lorsque la prise en résultat du rendement actuariel des titres n'aurait qu'un effet négligeable par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial.

Les autres placements de trésorerie sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

- Les comptes de régularisation, pour autant qu'ils soient d'une importance suffisante pour influencer de manière appréciable le résultat de l'exercice en cours, comportent les charges payées d'avance et les revenus acquis évalués sur base de conventions, contrats ou décomptes.

PASSIF

- Les provisions pour gros entretiens, réparations et autres risques sont constituées à la clôture de chaque exercice. Les provisions y afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

- Les dettes à plus d'un an et à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale.

- Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer, soit celles qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui concernent l'exercice écoulé, et les produits à reporter, soit les proratas de produits perçus au cours de l'exercice qui sont à rattacher à un exercice ultérieur.

- Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés à l'annexe, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement figurant au contrat ou à défaut pour leur valeur estimée. Les droits et engagements non susceptibles d'être quantifiés sont également mentionnés à l'annexe.

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DES COMMISSAIRES

**RAPPEL DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES À FOURNIR
PAR L'ENTREPRISE UTILISANT LE MODELE COMPLET POUR ETABLISSEMENTS**

Ci-après, l'établissement mentionne :

- la **suite des informations** si l'espace prévu dans le modèle normalisé s'avérait insuffisant;
- le résumé des **règles d'évaluation** (article 15, alinéa 2, de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif);
- le cas échéant, les informations qu'il y a lieu d'inclure en vertu des articles suivants de l'**arrêté royal du 23 septembre 1992** relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif :
 - ♦ article 4, alinéa 2 : informations complémentaires lorsque l'application des dispositions de l'arrêté ne suffit pas pour respecter la disposition selon laquelle les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'établissement
 - ♦ article 10, alinéa 2 : les modifications dans la présentation des comptes annuels, notamment lorsqu'à la suite d'une modification importante de la structure du patrimoine, des produits et des charges de l'établissement, la présentation ne respecte plus la disposition selon laquelle les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'établissement
 - ♦ article 11, alinéa 3 : les redressements importants opérés lorsque les montants de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent
 - ♦ article 14, alinéa 2 : les droits et engagements importants qui ne sont pas susceptibles d'être quantifiés
 - ♦ article 16, alinéas 2 et 3 : dérogation à la règle d'évaluation lorsque son application ne conduirait pas au respect de la disposition selon laquelle les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'établissement, et impact quantifié de ces écarts sur le patrimoine, la situation financière ainsi que le résultat
 - ♦ article 22 : écarts par rapport à la règle consistant à ne pas inclure dans le coût de revient tout ou partie des frais indirects de production
 - ♦ article 22bis, alinéa 3 : l'inclusion des charges d'intérêt afférentes aux capitaux empruntés dans la valeur d'acquisition d'immobilisations incorporelles ou corporelles ou de stocks ou de commandes en cours d'exécution
 - ♦ article 24, alinéa 2 : imputation à l'actif des charges engagées dans le cadre d'une restructuration, pour autant qu'il s'agisse de dépenses nettement circonscrites, relatives à une modification substantielle de la structure ou de l'organisation de l'établissement et que ces dépenses soient destinées à avoir un impact favorable et durable sur la rentabilité de l'établissement de crédit
 - ♦ article 27bis, § 5, alinéa 4 : imputation en résultats des frais d'assurance-crédit, et des frais représentant les commissions payées en rémunération de l'apport d'opérations avec la clientèle, qui se rapportent à des opérations assorties d'un terme contractuel supérieur à un an, en les étalant sur la durée des opérations, et par application d'une méthode assurant une prise en charge au moins symétrique à la reconnaissance des produits des opérations auxquelles ces frais se rapportent
 - ♦ article 28, § 2, alinéas 1^{er} et 4 : 1° la différence entre le montant cumulé de s amortissements actés et celui des amortissements économiquement justifiés en cas d'application d'un plan d'amortissement accéléré d'immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, 2° l'influence sur le montant des amortissements grevant le compte de résultats de l'exercice, d'amortissements excédant les amortissements économiquement justifiés, pris en charge au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs, et 3° la répartition de l'amortissement des frais de recherche et de développement ou du *goodwill* sur une durée supérieure à cinq ans.

L'établissement joint au présent schéma:

- le **rapport des commissaires**
- un document comprenant les indications du **rapport de gestion**.



LELEUX ASSOCIATED BROKERS

SOCIETE DE BOURSE
BEURSVENNOOTSCHAP

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023. Ils sont présentés selon le schéma obligatoire et tiennent compte de l'affectation du résultat que nous soumettons également à votre assentiment. Les informations contenues dans le présent rapport comprennent les informations prévues par le code des sociétés. Elles intègrent également les informations prévues par les articles 431 et suivants du Règlement n°575/2013 du Parlement Européen et du Conseil.

Commentaires sur le Bilan et sur le compte de résultats

Le total du bilan de Leleux Associated Brokers SA s'élève au 31 décembre 2023 à 231,40 millions EUR contre 259,42 millions EUR au 31 décembre 2022.

Le bénéfice après impôts de l'exercice 2023 s'élève à 3,76 millions EUR contre 2,59 millions EUR pour l'exercice 2022.

Les règles d'évaluation sont restées inchangées durant l'exercice.

Fonds propres et exigences en fonds propres

Les fonds propres de la société s'élèvent au 31 décembre 2023 à 37,37 millions EUR, en ce compris les résultats de l'exercice 2023 et compte tenu de la proposition d'affectation du résultat 2023. Ces fonds propres sont constitués de capital et réserves.

En ce qui concerne les exigences en fonds propres, la société de bourse applique les méthodes standards conformément au Règlement 2019/2033 :

- Exigence de minimum : 730 KEUR
- Exigence de couverture des frais généraux : 4.715 KEUR
- Exigence de couverture des facteurs K : 8.944 KEUR

Les fonds propres de Leleux Associated Brokers couvrent dès lors très largement les exigences.

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 1.000.000,00 EUR et de reporter à nouveau le restant du bénéfice de l'exercice.

Risques de la société

La société de bourse a arrêté une politique de stratégie des risques qui visent à encadrer et à limiter ceux-ci. Dans ce cadre, plusieurs activités, telles que la négociation pour compte propre ou la prise ferme, ont été exclues des activités de la société de bourse. La société de bourse contrôle annuellement



LELEUX ASSOCIATED BROKERS

SOCIETE DE BOURSE
BEURSVENNOOTSCHAP

l'adéquation de ses fonds propres par rapport aux risques de ses activités au sein du rapport ICAAP transmis aux autorités de contrôle.

Les principaux risques de la société de bourse sont résumés ci-dessous :

- **Risque de change** : L'activité de change découle principalement de l'activité de dealing et des demandes des clients de convertir en compte certaines opérations libellées en devises autres que l'Euro. Avant de déboucler l'opération de change dans le marché, la société de bourse se porte contrepartie des opérations de change de ses clients. Le Conseil d'Administration a fixé une limite de positions propres (tant à la hausse qu'à la baisse) d'un équivalent de 50.000 EUR en USD et de 10.000 EUR pour les autres devises. Le Conseil d'Administration a également fixé un montant maximum d'exposition globale en devises fixé à 5.000.000,00 EUR. En cas de dépassement de ce montant les opérations en change sont automatiquement suspendues tant que le département Trésorerie n'a pas diminué l'exposition en devises. Des fonds propres à concurrence de 500.000,00 EUR sont attribués à la couverture de ce risque.
- **Risque de taux d'intérêt** : De par son statut, la société de bourse doit déposer les avoirs espèces de sa clientèle auprès de banques depositaires sur des comptes ségrégués. Avec la fin des intérêts créditeurs négatifs depuis juillet 2022, la société de bourse n'est plus exposée au risque de taux d'intérêt sur les dépôts espèces de ses clients.
- **Risque de crédit** : De par son statut, la société de bourse n'est pas autorisée à octroyer des crédits à ses clients à l'exception des débits en compte issus des opérations sur titres. A cet égard, la stratégie des risques de la société de bourse est d'exiger qu'une provision en compte soit présente pour pouvoir réaliser une opération de sorte que le risque de crédit est très limité. De même, la société de bourse doit également supporter le risque de défaillance d'une de ses contreparties de marché. Ce risque comprend également les montants nécessaires que la société de bourse attribue à la couverture des encours de liquidation. Des fonds propres à concurrence de 500.000 EUR sont attribués à la couverture du risque d'insolvabilité d'un client, tandis que des fonds propres à concurrence de 150.000 EUR sont attribués à la couverture du risque sur l'activité en produits dérivés et que 5.000.000 EUR sont attribués à la couverture du risque d'insolvabilité d'une contrepartie marché, soit un montant total de 5.565.000 EUR.
- **Risque opérationnel** : Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de perte provenant de l'inadéquation ou la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou d'événements extérieurs. Dans le cadre de son activité, la société de bourse est notamment exposée aux risques opérationnels liés à des erreurs ou négligences humaines dans le traitement manuel des opérations de marché, à des mauvais paramétrages des données reçues, à l'interruption de l'activité, due notamment à des défaillances des systèmes ou d'autres causes extraordinaires, à des problèmes de routage des ordres, au non-respect des réglementations (par exemple, les circulaires BNB), au non-respect et négligence des règles concernant le devoir de confidentialité et de protection de la vie privée, ou à une fraude. Des fonds propres à concurrence de 200.000 EUR sont attribués à la couverture de ce risque.
- **Risque de concentration** : ce risque concerne les avoirs espèces déposés auprès des banques depositaires en cas de faillite d'une ou plusieurs banques depositaires. Les avoirs espèces libellés en euros sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, tandis que les avoirs espèces libellés en devises sont déposés auprès de banques commerciales. La société de bourse limite les placements des avoirs espèces clients au montant des Fonds Propres de la société pour autant que la banque ait un rating supérieur ou égal à A, et à 10.000.000 EUR pour les banques au rating inférieur. Etant donné le plafond d'intervention du fond de garantie des dépôts, des fonds propres à concurrence de 7.000.000 EUR sont attribués à la couverture de ce risque.

Stratégie et objectifs de la société et politiques de gestion des risques

La stratégie de la société de bourse dans les prochaines années sera axée sur le développement de ses services d'investissement à haute valeur ajoutée, à savoir le Conseil Général en Investissement et la Gestion de portefeuille auprès de sa clientèle privée. Cette politique permettra de stabiliser les revenus de la société de bourse par l'apport de nouveaux revenus récurrents et d'ainsi remplacer les revenus en baisse des activités de sous-traitance.

La société de bourse traite méthodiquement les risques implicites à ces activités. En ce sens, elle identifie les risques et les traite afin de créer le maximum de valeur ajoutée au niveau de chaque activité. Les risques identifiés sont liés aux différentes transactions boursières, ainsi qu'aux normes et lois qui régissent notre activité. Cette identification permet d'assurer un niveau élevé de contrôle interne en nous permettant d'identifier les fraudes, les conflits d'intérêts et les transactions boursières non routinières. Le Conseil d'Administration a ainsi arrêté des normes de maintien des contrats des agents indépendants, d'émission de produits dérivés, de montant de risque maximum en options non couvert par un portefeuille calculé en valeur d'éligibilité, de fonds propres alloués au financement des clients débiteurs, ou encore de fonds propres alloués aux encours de liquidation des contreparties.

Le Comité Prudentiel réunit de manière hebdomadaire le département d'inspection, le département juridique, le département contrôle de gestion, les fonctions indépendantes (Audit Interne, Compliance, Risk Manager) et le Président du Comité de Direction. Ce dernier relate directement au Comité de Direction les principaux risques et incidents traités durant ce comité.

Le Comité d'Audit et des Risques réunit de manière mensuelle les fonctions indépendantes et trois administrateurs non exécutifs dont un administrateur répondant aux conditions d'indépendance, et ce conformément aux exigences de la Banque Nationale de Belgique en matière de bonne gouvernance.

A noter que la société a complété les réductions de valeur de sorte que le risque sur clients débiteurs est entièrement couvert à fin 2023.

Le Conseil d'administration confirme que les dispositifs en matière de gestion des risques sont adéquats et appropriés eu égard au profil et à la stratégie de la société.

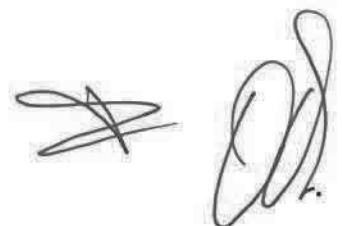
A toutes fins utiles, nous rappelons qu'il n'a pas été fait usage de la faculté de recourir à la technique du capital autorisé ni à l'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription.

La société n'a acquis aucun des titres représentatifs de son capital.

Par ailleurs, la société de bourse ne fait pas usage d'instruments financiers de couverture dans le cadre de la gestion des risques financiers.

Gouvernance d'entreprise

La société applique une politique de diversité au niveau du Conseil d'administration qui permet de répondre aux exigences en la matière.





LELEUX ASSOCIATED BROKERS

SOCIETE DE BOURSE
BEURSVENNOOTSCHAP

Politique de rémunération

Conformément aux exigences prudentielles en la matière, la société a défini une politique de rémunération. Mis à part le cas particulier des agents indépendants en services bancaires et d'investissement, la politique de rémunération de la société ne prévoit pas de formule de rémunération variable substantielle qui soit liée au volume ou au résultat des activités.

Evénements récents

Depuis la clôture et jusqu'à la date de la rédaction du présent rapport, aucun événement important n'est à signaler.

A notre connaissance, et dans le respect du devoir de discrétion qui est le nôtre, le développement de la société ne semble pas devoir être influencé de façon notable par des circonstances particulières dignes d'être signalées à votre attention.

D'autre part, lors de l'assemblée générale, nous vous ferons rapport verbal, s'il y a lieu, sur toutes les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société et survenues entre la date du présent rapport et celle de l'assemblée.

Indépendamment des opérations de routine, il n'est intervenu depuis la dernière assemblée générale ordinaire aucune nouvelle opération ou série d'opérations ni décision à la réalisation desquelles un administrateur aurait un intérêt personnel.

Déclaration des mandats externes

Conformément à la circulaire PPB-2006-13-CPB-CPA de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances et aux règles internes adoptées par la société, la liste des fonctions extérieures des membres du Conseil devant faire l'objet d'une publicité dans le présent rapport est la suivante :

Monsieur Vincent RENWART :

- Administrateur délégué du Matris Fund FIS, Rue Eugène Ruppert, 12, 2453 Luxembourg.

Déclaration finale

Par vote spécial, nous vous prions également de donner décharge à chacun de nous ainsi qu'au commissaire pour l'exécution de son mandat.

Madame Véronique Leleux
Présidente du Conseil d'Administration

Monsieur Olivier Leleux
Président du Comité de Direction

mazars

Manhattan Office Tower
Avenue du Boulevard 21 bte 8
1210 Bruxelles
Belgique
Tél: +32 (0)2 779 02 02
www.mazars.be

Leleux Associated Brokers SA

Rapport du commissaire

Exercice 31.12.2023

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la Société LELEUX ASSOCIATED BROKERS SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Leleux Associated Brokers SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 mars 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Leleux Associated Brokers SA durant 24 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 231.340(000) et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 3.756(000).

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 28 mars 2024

Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par

Signé numériquement
par de Harlez de
Deulin Philippe Roger
A

Date : 28/03/2024

08:45:32

Philippe de Harlez de Deulin

Réviseur d'Entreprises